

Genre du véhicule	Marque de fabrique	Type	Fiche d'homologation N°
Voiture de tourisme	RENAULT	R 1221 (RENAULT 5) à partir du No de châssis R1221-8841001	CH 0676 82

Constructeur Régie Nationale des Usines RENAULT, Boulogne-Billancourt (F)  
 Identification "R 1221" sur la plaquette du constructeur et devant le No du châssis

Plaquette constr. dans le compartiment du moteur, à droite, à l'intérieur de l'aile  
 N° du châssis à droite, sous le siège de droite, sur la traverse  
 Ident. du moteur "800 C7 .." à droite à l'avant sur le bloc, sous l'alternateur, plaquette rivée  
 Importateur princ. RENAULT (SUISSE) SA, Riedthofstrasse 124, 8105 Regensdorf  
 Véhicule homologué R 1221-8764001      Signes fixes dans code du type R 1221

**Chassis**

Nombre d'essieux 2      Nombre de roues 4  
 Direction mécanique  
 Transmission mécanique synchronisée  
 Nombre de vitesses 4      Entraînement sur roues AV  
 Frein de service hydraulique, 2-circuits, à expansion interne, sur toutes les roues, avec assistance par dépression, AR = limiteur  
 Frein auxiliaire mécanique, à expansion interne, sur les roues AV  
 Frein d'arrêt identique au frein auxiliaire  
 Ralentisseur  
 Contrôle 2 circ. par contrôle du niveau, lampe-témoin combinée

**Moteur**

Marque RENAULT      Type 800 C7 ..  
 Construction en ligne      Temps 4  
 Carburant B      Position avant  
 Refroidiss. eau      Nombre cylindr. 4  
 Alésage 58      Course 80  
 Cylindrée 845      CV-impôt 4,30  
 Puissance en CV 36 DIN      à T/min 5500

Mesure à proximité  
 Bruit 86      dB/A à T/min 4125 (3/4)  
 Silencieux 1 pot 489x202x150 mm ⌀ 23  
 Mesure des gaz FCE-15 \*  
 Déparasitage OCF annexe 8, chiffres 3+4 = D

**Carrosserie**

limousine  
 Nombre de portes 2      Indic. vit. km/h  
 Ceintures aécurité Ar4 (E)      Rétroviseur 2/de chaque côté  
 Cale Attelage  
 Antivol verrouillage de la direction

Nombre de places t 5      av. 2      centre      ar. 3

**Dimensions** (moyenne 2419)

Longueur int. ext. 3506      Empattements R 2434 / d 2404  
 Largeur 1525  
 Hauteur 1395      Voie av 1280      ar 1247  
 Porte à faux lat. Voies av -      ar -  
 av 504      ar -  
 ar (moyenne) 583      Braquage g 9800      d 9800

Distance volant - vers l'avant du véhicule

**Poids**

	avant	arrière	total
Poids à vide	435	295	730
Charge utile	108	242	350
Poids total	543	537	1080
Garantie fabr.			
Dimens. pneus	135 SR 13	135 SR 13	(Variantes +)
Ply / bar	- / 1,9	- / 2,1	voir
Charge pour V max	570	600	remarqués)
	180	180	

Garantie poids remorquable avec frein 310  
 Garantie poids remorquable sans frein 310  
 Garantie poids de l'ensemble 1320  
 Poids remorquable testé 310  
 Vitesse maximale selon le constructeur 123 km/h  
 Vitesse maximale testée km/h

Equipement			
Feux de route	HCR	(E)	
Feux de croisement	HCR	(E)	
Feux de position	A	(E)	
Feux rouges	R-S1	(E)	
Feux stop	R-S1	(E)	
Clignoteurs	av 1	(E)	ar 2a (E)
Catadioptrés	av		ar 1 (E)
Feux de gabarit	av		ar
Feux complément.			
Eclairage plaque	2/ sur le couvercle du coffre		
Essuie-glace	2/ balais		avec/sans lave-glace
Avertisseurs	SEIMA.e2.843 CH 5 1201 04 ou d'autres modèles homologués		

**Indications pour le permis de circulation**

Genre du véhicule	Voiture de tourisme		
Marque et type	R F N A U L T R 1221		
Homologation			
N°	CH 0676 82		
Carrosserie	limousine		
Places	total 5	avant	2
Poids à vide	730	Carburant	B
Charge utile		CV-impôt	4,30
Poids total	1080	Cylindrée	845

**Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation**

- \* Mesure des gaz : la vignette ECE-15 se trouve dans le compartiment du moteur, à gauche, à l'intérieur de l'aile.
- + Variante de pneus : 145 SR 13 AV 670 (1,9) AR 720 (2,1) V-max. 180 km/h voies inchangées.  
Variante de jantes : 4.50 B 13 identification: "DUNLOP 4.50 B - 13" coulé en relief sur la face intérieure (profondeur de la flasque 94 mm); admises pour pneus 135 SR 13 ou 145 SR 13, voies inchangées.

A noter dans le permis de circulation:

- charge garantie sur le toit 50 kg (102)
- charge garantie sur l'attelage 50 kg.

Lieu et date de l'homologation  
Paris-Lardy, 28.2.-4-3.77

Homologation fédérale des types de véhicules